

CA de La Rochelle

Bien comprendre les volumes : une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p2)

FRÉQUENTATION et nuitées touristiques

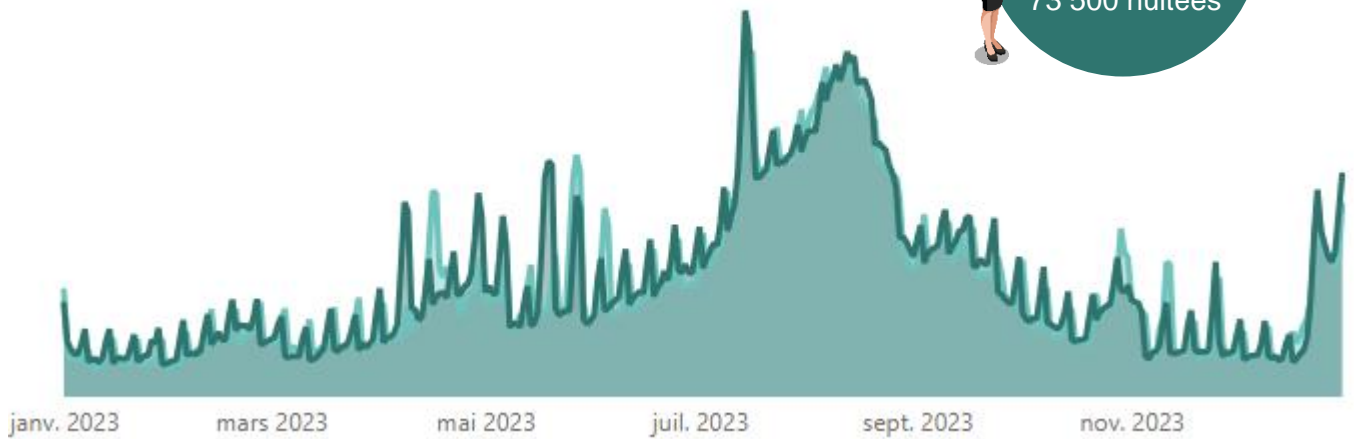
8 millions de nuitées touristiques totales (+5% / 2022)

17% de la fréquentation de la Charente-Maritime

● 2022 ● 2023



Pic de fréquentation en saison
14 juillet :
73 500 nuitées

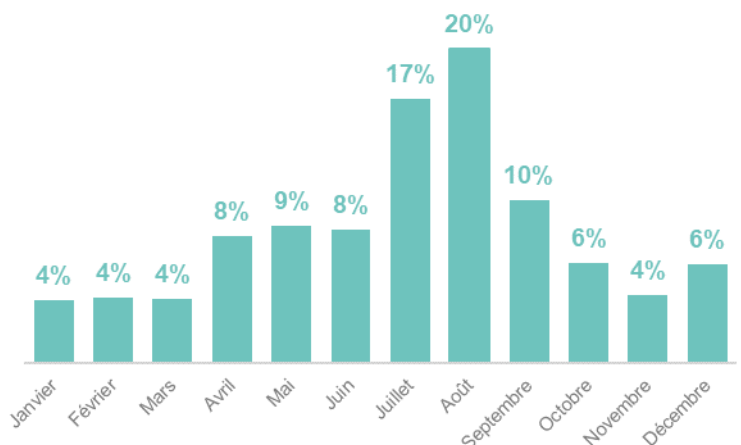


Saisonnalité touristique

Nuitées totales par saison

CDA LA ROCHELLE	CHARENTE-MARITIME
Avant-saison Avril - Juin	
25%	26%
Haute-saison Juillet - Août	
36%	44%
Après saison Septembre - Octobre	
17%	15%
Arrière-saison Janvier - Mars / Novembre - Décembre	
22%	15%
SAISON Avril - Octobre	
78%	85%

Répartition mensuelle des nuitées



Durée moyenne de séjour

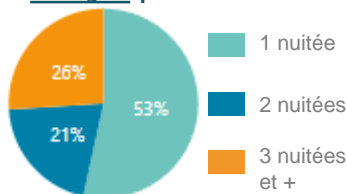
	CDA LA ROCHELLE	CHARENTE-MARITIME
Annuelle	2,8 jours	3,8 jours
En juillet/août	3,2 jours	4,7 jours



ORIGINE et nuitées touristiques

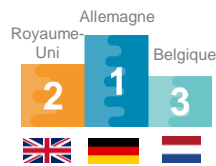
	Français	Etrangers
Ens. des séjours	76%	24%
Séjours 3 nuits & +	80%	20%

Répartition des séjours étrangers par nombre de nuits



TOP 3 Nationalités

Total Nuitées

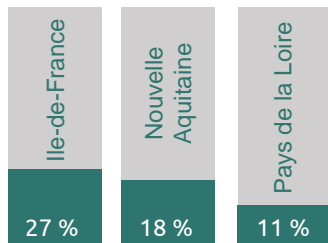


Ensemble des séjours



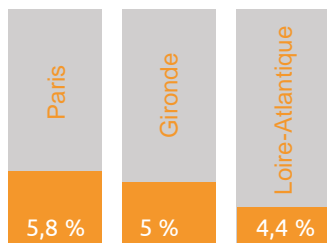
TOP 3 Régions

Régions



TOP 3 Départements

Départements



Séjours de 3 nuitées & +



EXCURSIONNISME

12 millions d'excursions
dont 24% en provenance du département

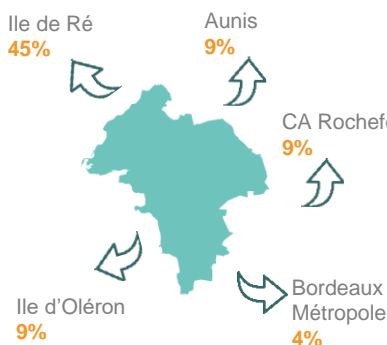
Répartition par saison

Avant-saison	29%
Haute-saison	29%
Après-saison	17%
Arrière-saison	25%

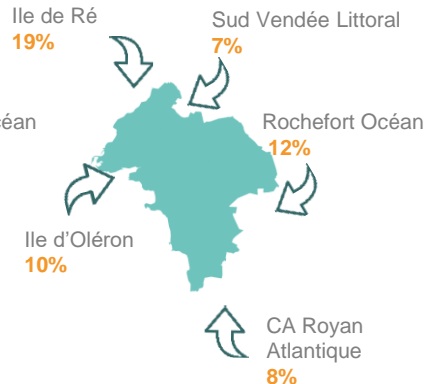


MOBILITÉ TOURISTIQUE

Où se rendent les touristes dormants sur le territoire (hors CDA La Rochelle) ?



D'où proviennent les excursionnistes en visite sur le territoire ?



MÉTHODOLOGIE et lexique

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par Orange et co-construite avec le réseau ADN Tourisme. Ce dispositif est centré autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile.

Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dans la zone d'observation, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire... Ces mêmes catégories de personnes sont observées dans un autre segment selon leur temps de présence et de récurrence sur le territoire.

Définition d'un excursionniste : Personne présente plus de 2h sur la zone d'observation, ne réalisant pas de nuitée la veille et le soir du jour étudié et présente moins de 5 fois en journée (5 journées distinctes) sur les 15 derniers jours.



Avant-saison : avril - mai - juin

Haute-saison : juillet - août

Arrière-saison : janvier - février - mars / novembre - décembre

Après-saison : septembre - octobre